



## Conditions générales d'utilisation

### Chapitre 1 - Dispositions générales

#### 1. À propos de Rubyx

Rubyx est une marque de Prime Numbers, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé en Belgique à 4217 Héron, rue Saint Martin 21 et dont le numéro d'entreprise est 0784716637 / Numéro de TVA BE0784716637.

Vous pouvez nous écrire à [hello@rubyx.io](mailto:hello@rubyx.io).

#### 2. Applicabilité des conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les Accords en vertu desquels Rubyx vous livre des biens et/ou vous fournit des services de quelque nature que ce soit et sous quelque nom que ce soit. Les dérogations et compléments aux présentes conditions générales ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit entre les Parties.

Rubyx se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de temps en temps. Rubyx vous informera par écrit de ces modifications au moins trois (3) mois avant leur entrée en vigueur. En l'absence d'objection un (1) mois après cette notification, la modification sera considérée comme acceptée par vous.

Les dispositions des formulaires de commande s'appliquent et prévalent sur les dispositions des présentes conditions générales ; en cas de conflit, les dispositions des formulaires de commande prévalent.

#### 3. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent au présent accord (sauf disposition contraire) :

- 3.1. Un "client actif" est un de vos clients qui a eu soit un changement dans son encours de crédit (proxy de paiement de prêt, source table `dwh.loan`), soit une modification de son solde de compte d'épargne (proxy de mouvement de compte, source table `dwh.account_balance`), soit a fait une transaction (source table `dwh.transaction`) au cours des 6 derniers mois.
- 3.2. "Accord" désigne les présentes conditions générales et les bons de commande applicables, qui constituent ensemble l'accord entre vous et Rubyx concernant l'utilisation des services fournis par Rubyx ;
- 3.3. "API" : ensemble de commandes, de fonctions, de protocoles et d'objets que vos programmeurs peuvent utiliser pour établir une connexion entre vos systèmes et l'Application ;
- 3.4. "Application" : la solution D6 basée sur le cloud, telle que définie au chapitre 3, ses fonctionnalités et toutes les images, les documents écrits, les bases de données ou tout autre matériel mis à disposition ;
- 3.5. "Appareil autorisé" désigne tout appareil compatible avec l'Application et dont vous ou votre utilisateur autorisé êtes le propriétaire ou le détenteur ;



- 3.6. "Utilisateur autorisé" : vos employés directs et les consultants tiers à qui vous avez spécifiquement et personnellement donné la permission d'accéder à l'Application et à vos données ;
- 3.7. "Information confidentielle": toute information non publique fournie oralement, par écrit ou sous forme graphique ou électronique, qui :
  - 3.7.1. est qualifiée de confidentielle par une Partie,
  - 3.7.2. la Partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il s'agit d'une information confidentielle
  - 3.7.3. porte sur les aspects suivants :
    - 3.7.3.1. Informations contenues dans la Proposition et l'Accord : objectifs, capacités, fiabilité, réseau, résultats de tests, données techniques, secrets d'affaires et commerciaux, propriété intellectuelle, licences achetées, documentation, savoir-faire, méthodes de travail, planification, prix d'achat, conditions commerciales ;
    - 3.7.3.2. Informations internes d'une Partie : relations commerciales, données sur les clients, données financières, études, travaux en cours, données sur les achats et les ventes, sécurité, processus commerciaux, propriété intellectuelle, logiciels, programmes informatiques et systèmes utilisés ;
    - 3.7.3.3. Informations relatives à la politique commerciale d'une Partie : plans futurs, plans de commercialisation, inventions, procédés, découvertes, formules, architecture, concepts, plans et modèles, idées, dessins, questions relatives à la sécurité.
- 3.8. "Données" signifie toutes vos données saisies ou importées sur l'Application par vous ou par Rubyx ;
- 3.9. "Enrichissement des données" : les résultats de tous les calculs effectués par Rubyx à partir de vos données et mis à votre disposition dans l'Application.
- 3.10. "Livrable": le résultat des services de conseil fournis conformément au chapitre 2 des présentes conditions générales ;
- 3.11. "Documentation" désigne les guides et manuels relatifs à l'Application mis à votre disposition par Rubyx ;
- 3.12. "Date d'entrée en vigueur" a la signification donnée dans votre bon de commande;
- 3.13. "Durée initiale" a la signification qui lui est donnée à l'article [25.1](#) du présent accord.
- 3.14. "Droits de propriété intellectuelle" désigne tous les brevets, modèles d'utilité, droits d'invention, droits d'auteur et droits connexes, marques de fabrique et de service, noms commerciaux et noms de domaine, droits sur les dessins et modèles, droits sur les programmes informatiques, droits sur les bases de données, droits pour préserver la confidentialité des informations (y compris le savoir-faire et les secrets commerciaux) et tout autre droit de propriété intellectuelle, y compris toutes les demandes (et les droits de demander et d'obtenir), les renouvellements ou les extensions de ces droits, et les droits de revendiquer la priorité de ces droits, ainsi que tous les droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui existent ou existeront, actuellement ou à l'avenir, dans n'importe quelle partie du monde ;
- 3.15. "Bon de commande" désigne le document décrivant les services que vous avez commandés à Rubyx et spécifiant les conditions spécifiques de ces services, le cas échéant ;
- 3.16. "Partie" signifie vous ou Rubyx ;



- 3.17. "Portefeuille" : un ensemble de données qui doivent être analysées ensemble dans le cadre de l'Application ;
- 3.18. "Proposition" : une proposition de service faite par Rubyx sur la base des informations que vous avez fournies.
- 3.19. "Requêtes" : les requêtes de données effectuées sur l'Application et achetées par Vous à Rubyx pour utiliser l'Application conformément aux termes du présent Accord, chaque requête étant soumise aux coûts tels que définis dans le bon de commande ;
- 3.20. "Service" : tout service fourni par Rubyx en vertu du présent Accord, y compris les services de conseil et l'accès à l'Application.
- 3.21. "Période de renouvellement" a la signification qui lui est donnée à l'article [25.1](#) ;
- 3.22. "Durée": la durée initiale et toute période de renouvellement ;
- 3.23. "Vous" : le client qui souscrit aux services de Rubyx conformément aux présentes conditions générales.

## 4. Propositions

Toutes les propositions et autres communications de Rubyx sont faites sur la base des informations que vous avez fournies.

Vous garantisiez donc que les informations que vous avez fournies ou qui ont été fournies en votre nom à Rubyx sont exactes et complètes.

## 5. Prix et paiement

- 5.1. Tous les prix s'entendent hors taxes ou prélèvements, y compris la TVA.  
Tous les prix indiqués par Rubyx sont en euros (EUR) et vous devez effectuer tous les paiements en euros. Vous restez responsable du paiement de toutes les taxes locales applicables au prix, ainsi que de tous les frais de transaction applicables au paiement de ce prix.
- 5.2. Les montants dus doivent être payés par vous conformément aux conditions de paiement convenues, approuvées par vous et Rubyx dans le bon de commande. Vous ne pouvez pas suspendre un paiement et vous ne pouvez pas non plus compenser les montants dus.
- 5.3. Si Vous ne payez pas les montants dus ou si Vous ne le faites pas à temps, Vous serez redevable d'un intérêt légal pour les contrats commerciaux (Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales) sur le montant impayé sans qu'une mise en demeure ou un avis de défaut ne soit nécessaire. Si vous ne payez pas le montant dû après une mise en demeure ou un avis de défaut, Rubyx a le droit de mettre la dette en recouvrement, auquel cas vous devrez payer tous les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris tous les frais facturés par des experts externes. Ce qui précède ne porte pas préjudice aux autres droits légaux et contractuels de Rubyx.

## 6. Durée et résiliation

- 6.1. La durée de l'accord ou d'une partie de l'accord est définie conformément à l'article [18](#), en fonction de l'objet de l'Accord (ou d'une partie de l'Accord).
- 6.2. Sans préjudice de tout autre droit ou recours à sa disposition, Rubyx peut résilier cet Accord avec effet immédiat en vous adressant une notification écrite si vous ne payez pas tout



montant dû en vertu de cet Accord à la date d'échéance du paiement et si vous restez en défaut au moins 21 jours après avoir été notifié par écrit d'effectuer ce paiement.

- 6.3. Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont elle dispose, une Partie peut résilier le présent Accord avec effet immédiat en adressant une notification écrite à l'autre Partie dans les cas suivants :
  - 6.3.1. l'autre Partie commet une violation substantielle de toute autre condition du présent Accord, qui est irrémédiable ou (si cette violation est remédiable) ne remédie pas à cette violation dans un délai de 21 jours après avoir été notifiée par écrit par l'autre Partie pour le faire ;
  - 6.3.2. l'autre Partie enfreint à plusieurs reprises l'une des dispositions du présent Accord de manière à justifier raisonnablement l'opinion selon laquelle la conduite de l'autre Partie n'est pas compatible avec l'intention ou la capacité de donner effet aux dispositions du présent Accord.
- 6.4. La faillite d'une Partie met automatiquement fin à l'Accord. Les montants alors dus par la Partie en faillite deviennent immédiatement exigibles. En outre, la faillite n'affecte pas le droit ou le recours dont dispose l'autre Partie, y compris son droit de réclamer à la Partie en faillite une indemnisation pour le préjudice subi du fait de la résiliation de l'Accord.
- 6.5. À l'expiration ou à la résiliation du présent accord, toutes les licences accordées en vertu du présent Accord seront immédiatement résiliées et vous et vos utilisateurs autorisés n'aurez plus accès à l'Application avec effet immédiat.
- 6.6. La résiliation ou l'expiration du présent accord n'affecte pas les droits, recours, obligations ou responsabilités des Parties qui se sont accumulés jusqu'à la date de résiliation ou d'expiration, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts pour toute violation du présent accord qui existait à la date de résiliation ou d'expiration ou avant cette date.
- 6.7. Les articles 7, 8, 9, 10, 21 et 28 survivront à la résiliation ou à l'expiration de cet accord, ainsi que toute obligation de paiement que vous devez à Rubyx avant la date de résiliation ou d'expiration.

## 7. Confidentialité

- 7.1. Chaque Partie doit veiller à ce que toutes les informations reçues de l'autre Partie, qui sont considérées comme des informations confidentielles, soient tenues secrètes. Chaque Partie applique aux informations confidentielles de l'autre Partie au moins les mêmes mesures de sécurité que pour ses propres informations confidentielles.
- 7.2. Vous reconnaissez que l'Application et les Livrables sont toujours de nature confidentielle et qu'ils peuvent contenir des secrets commerciaux de Rubyx et de ses fournisseurs. Et Rubyx reconnaît que toutes Vos données et informations sont toujours des Informations Confidentielles par nature.
- 7.3. Les Parties n'utiliseront pas les Informations Confidentielles fournies dans le cadre d'une proposition ou de l'exécution de l'Accord à d'autres fins.
- 7.4. Seuls les employés des Parties directement impliqués dans le traitement d'une Proposition ou dans la conclusion de l'Accord ont accès aux Informations Confidentielles et seulement après avoir été informés de leur obligation de confidentialité.
- 7.5. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas à une Partie si et dans la mesure où cette Partie est tenue de fournir l'information concernée à un tiers en vertu d'une décision de justice ou d'une obligation légale. Sous réserve du consentement de l'autre Partie, qui ne peut être



refusé sans motif valable, une Partie est autorisée à fournir des Informations Confidentielles à un tiers si et seulement si cela est nécessaire à la bonne exécution de l'accord par les Parties.

- 7.6. Les obligations en matière de confidentialité se poursuivent pendant la durée de l'accord et pendant 10 ans après l'émission d'une proposition ou la résiliation de l'accord, selon le cas.
- 7.7. Tout manquement à cette obligation de secret constitue une infraction grave qui justifie la cessation immédiate de la collaboration entre les Parties.
- 7.8. Les Parties se réservent le droit de réclamer les dommages subis en cas de non-respect de l'engagement de confidentialité.

## **8. Non-sollicitation**

- 8.1. Pendant la durée de l'Accord et pendant l'année qui suit son expiration ou sa résiliation, chacune des Parties ne peut employer ou engager directement ou indirectement, pour l'exécution d'un travail, des employés de l'autre Partie qui sont ou ont été impliqués dans l'exécution de l'Accord, à moins que l'autre Partie n'ait donné son autorisation écrite préalable. Cette autorisation peut être assortie de conditions, y compris la condition qu'une Partie paie une compensation raisonnable à l'autre Partie.
- 8.2. Chaque Partie reconnaît et accepte que la violation du présent article par une Partie peut causer à l'autre Partie des perturbations et des dommages tels qu'ils justifient le recours à toutes les voies de droit, en particulier la mise en œuvre de mesures urgentes ou préliminaires.

## **9. Vie privée et traitement des données**

- 9.1. Si le traitement de données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution de l'accord, les Parties traiteront ces données conformément aux lois et règlements applicables en matière de traitement des données à caractère personnel, et notamment le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("GDPR").
- 9.2. Si Rubyx traite des données à caractère personnel pour votre compte dans le cadre de l'exécution du présent Accord, vous êtes seul à déterminer les finalités et les moyens de ce traitement. Dans ce cas, vous êtes le responsable du traitement et Rubyx est le sous-traitant au sens du GDPR. Avant tout traitement par Rubyx, les Parties concluront un accord de traitement. Les Parties conviennent que l'accord de traitement susmentionné s'applique également dans le cadre du présent Accord.

## **10. Responsabilité**

- 10.1. La responsabilité totale de Rubyx en raison d'un manquement imputable à l'exécution de l'Accord ou sur quelque base juridique que ce soit, y compris expressément tout manquement à une obligation de garantie convenue avec vous, n'excédera en aucun cas une somme égale au total des frais à payer à Rubyx pour l'utilisation de l'Application au cours des 12 mois précédant immédiatement la date à laquelle la réclamation est survenue ou, si la réclamation est survenue au cours de la période précédant l'expiration de 12 mois à compter de la Date d'Entrée en Vigueur, au cours de cette période plus courte.



- 10.2. La responsabilité totale de Rubyx en cas de perte due à un décès ou à des dommages corporels ou matériels n'excédera en aucun cas une somme égale au total des frais que vous avez payés à Rubyx pour l'utilisation de l'Application au cours des 12 mois précédant immédiatement la date à laquelle la réclamation est survenue ou, si la réclamation est survenue au cours de la période précédant l'expiration de 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur, au cours de cette période plus courte.
- 10.3. La responsabilité de Rubyx pour les pertes indirectes, les pertes consécutives, les pertes de profits, les pertes d'économies, la diminution du fonds de commerce, les pertes dues à une interruption d'activité, les pertes résultant de réclamations de vos clients, les pertes résultant de l'utilisation d'articles, de matériaux ou de logiciels de tiers que vous avez prescrits à Rubyx et les pertes résultant de l'engagement de fournisseurs que vous avez prescrits à Rubyx, est exclue. La responsabilité de Rubyx pour la corruption, la destruction ou la perte de données ou de documents est également exclue.
- 10.4. Les exclusions et limitations de la responsabilité de Rubyx décrites dans les articles 10.1. à [10.3.](#) inclus sont entièrement sans préjudice des autres exclusions et limitations de la responsabilité de Rubyx décrites dans les présentes conditions générales.
- 10.5. Les exclusions et limitations visées à l'article [10.1. à 10.4.](#) inclus cessent de s'appliquer si et dans la mesure où le dommage résulte d'une intention délibérée ou d'une imprudence de la part de la direction de Rubyx.
- 10.6. Sauf disposition expresse et spécifique du présent Accord, vous assumez l'entière responsabilité des résultats obtenus par l'utilisation de l'Application par vos utilisateurs autorisés et de toutes conclusions tirées de cette utilisation. Rubyx n'est pas responsable des dommages causés par des erreurs ou des omissions dans les informations téléchargées par Vous ou Vos Utilisateurs Autorisés sur l'Application.
- 10.7. Vous êtes seul responsable de la conservation et de la confidentialité de vos mots de passe ou identifiants de compte ou de ceux de vos Utilisateurs Autorisés.
- 10.8. Rubyx ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés par un virus, une attaque par déni de service distribué ou tout autre matériel technologiquement nuisible qui pourrait infecter votre équipement informatique, vos programmes informatiques, vos données ou tout autre matériel propriétaire en raison de votre utilisation de l'Application ou de votre téléchargement de tout contenu sur l'Application ou sur tout site web qui lui est lié.

## 11. Conditions

- 11.1. Rubyx s'efforcera raisonnablement de respecter dans toute la mesure du possible les termes et délais et/ou dates de livraison, qu'il s'agisse ou non de délais et/ou dates fermes, qu'elle a spécifiés ou qui ont été convenus entre les Parties. Les dates intermédiaires et les dates de livraison spécifiées par Rubyx ou convenues entre les Parties s'entendent toujours comme des dates cibles, n'engagent pas Rubyx et sont toujours indicatives.



- 11.2. En cas de retard dans l'exécution des Services, il est entendu que la date de fin prévue du Contrat sera, le cas échéant, reportée à la date de réception sans préjudice de toute autre indemnisation ou recours dont Vous disposez en vertu du Contrat et/ou de la Loi et/ou de Votre droit d'obtenir tous les Livrables prévus au Contrat.
- 11.3. Sans préjudice de toute autre disposition, si un délai est susceptible d'être dépassé, Rubyx et Vous vous consulterez sur les conséquences du dépassement du délai en ce qui concerne la planification ultérieure.
- 11.4. Dans tous les cas, donc même si les Parties ont convenu de délais et de périodes de livraison fermes ou de dates et de dates de livraison, Rubyx ne sera en défaut du fait du dépassement d'un délai qu'après que vous ayez déclaré Rubyx en défaut par écrit et qu'un délai raisonnable que vous avez accordé à Rubyx pour remédier au manquement se soit écoulé. La mise en demeure doit décrire le manquement de manière aussi complète et détaillée que possible afin de donner à Rubyx la possibilité d'y répondre de manière adéquate.
- 11.5. S'il a été convenu que les travaux prévus par le contrat doivent être exécutés par phases, Rubyx a le droit de reporter le début des travaux d'une phase jusqu'à ce que vous ayez approuvé par écrit les résultats de la phase précédente.
- 11.6. Rubyx n'est pas liée par une date ou un délai de livraison ou un terme ou une période de livraison, qu'ils soient définitifs ou non, si les Parties ont convenu d'une modification du contenu ou de la portée de l'Accord (travaux supplémentaires, changement de spécifications, etc.) ou d'un changement d'approche en ce qui concerne l'exécution de l'Accord, ou si Vous ne remplissez pas vos obligations découlant de l'Accord ou ne les remplissez pas à temps ou intégralement. La nécessité ou la survenance de travaux supplémentaires au cours de l'exécution du contrat ne constitue jamais un motif pour le client de résilier ou d'annuler le contrat.

## 12. Force majeure

- 12.1. Aucune des Parties n'est tenue de remplir une quelconque obligation, y compris une obligation de garantie légale et/ou convenue, si elle en est empêchée par un cas de force majeure, conformément à l'article 1148 du Code civil belge. Par force majeure de la part de Rubyx, on entend notamment (i) la force majeure de la part des fournisseurs de Rubyx, (ii) le non-respect des obligations des fournisseurs qui ont été prescrites à Rubyx par Vous, (iii) les défauts des articles, équipements, logiciels ou matériaux de tiers dont vous avez prescrit l'utilisation à Rubyx, (iv) les mesures gouvernementales, (v) les pannes d'électricité, (vi) les pannes d'Internet, de réseaux de données ou d'installations de télécommunication, (vii) la guerre, (viii) les pandémies et (ix) les problèmes de transport en général.
- 12.2. La Partie affectée par le cas de force majeure, sous réserve de l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou d'un courrier express international (tel que DHL, UPS ou Fedex) ou dans les huit (8) jours de la survenance de l'événement, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette perturbation ou de cette limitation. Les autres Parties seront alors, de la même manière, dispensées de l'exécution de leurs propres obligations, toujours dans la limite de l'empêchement, du trouble ou de la limitation.
- 12.3. Pendant la durée du cas de force majeure, les Parties s'efforcent de minimiser ses effets sur la bonne exécution de l'Accord.





- 12.4. Chacune des Parties a le droit de résilier l'accord par écrit en utilisant les moyens de communication mentionnés à l'article [13.3](#). si une situation de force majeure persiste pendant plus de 60 jours. Dans ce cas, ce qui a déjà été exécuté en vertu de l'accord sera payé au prorata, sans que les Parties se doivent quoi que ce soit d'autre.

### **13. Avis**

- 13.1. Toutes les notifications sont adressées aux Parties aux adresses indiquées dans votre Bon de commande.
- 13.2. Si vous vous êtes inscrit pour utiliser l'Application, Rubyx peut vous envoyer une notification par courrier électronique à l'adresse fournie lors de l'inscription.
- 13.3. Tous les avis envoyés par courrier électronique seront réputés avoir été reçus le jour de leur envoi ou, s'ils sont envoyés un jour férié en Belgique ou dans votre pays, ou un samedi ou un dimanche, le jour ouvrable suivant le jour de l'envoi du courrier électronique. Tout avis envoyé par la poste sera réputé avoir été reçu trois jours ouvrables après la date d'envoi.

### **14. Indépendance**

- 14.1. Les Parties restent des personnes morales indépendantes l'une de l'autre et agissent en tant que telles. Le personnel d'exécution de Rubyx reste entièrement sous l'autorité de Rubyx, même si l'exécution des services se déroule en tout ou en partie dans vos bâtiments en raison de la nature du projet.
- 14.2. Rubyx ne peut en aucun cas vous représenter ou vous engager à l'égard de tiers.
- 14.3. Chaque Partie est responsable du paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale qui lui sont imposés.

### **15. Dispositions générales**

- 15.1. Une version française des présentes conditions générales est disponible pour votre commodité. Néanmoins, en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.
- 15.2. Le bon de commande ne peut être modifié que par un avenant signé par les Parties. Les modifications ultérieures font partie de l'Accord et sont soumises à toutes les dispositions qui le régissent.
- 15.3. La nullité d'une disposition du présent Accord n'entraîne pas la nullité de l'ensemble de l'Accord, mais seulement de la disposition elle-même. La disposition invalide est remplacée par une disposition d'effet équivalent qui respecte les intentions des deux Parties et qu'elles négocient de bonne foi.
- 15.4. La renonciation par une Partie à une violation d'une disposition n'est pas considérée comme une renonciation permanente ou une renonciation à toute violation ultérieure de la même disposition ou de toute autre disposition. Le défaut ou le retard dans l'exercice d'un droit en vertu du présent accord n'empêche pas l'exercice de ce droit ou de tout autre droit.
- 15.5. Les Parties ne peuvent céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations de l'accord sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie.





15.6. Sauf accord écrit contraire, Rubyx se réserve le droit de faire référence à votre nom d'entreprise sur le site web de Rubyx ou dans tout autre matériel promotionnel après avoir obtenu votre accord écrit préalable.

## **16. Droit applicable et juridiction**

16.1. Le présent accord, son objet et sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sont régis par le droit belge). Tout litige résultant de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Accord fera d'abord l'objet d'une procédure de règlement à l'amiable entre les Parties, sans préjudice du droit d'une Partie de demander des mesures urgentes en justice. Toutefois, si le litige entre les Parties ne peut être résolu après 30 jours, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles (Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles).



## Chapitre 2 - Prestation de services

### 17. Objet

Ce chapitre s'applique à la fourniture de services de consultance par Rubyx. Sauf disposition contraire dans ce chapitre, les dispositions générales du chapitre 1 s'appliquent à la fourniture de ces services de consultance.

### 18. Durée et résiliation

- 18.1. L'accord ou toute Partie de l'accord concernant la fourniture de services commence à la date d'entrée en vigueur et se poursuit jusqu'à l'exécution complète des services spécifiés dans votre Bon de commande, sauf s'il y est mis fin conformément aux dispositions du présent article 18.
- 18.2. Les dispositions générales de l'article 6 s'appliquent à la durée et à la résiliation de tout accord ou Partie d'accord concernant la fourniture de services.

### 19. Obligations de Rubyx

- 19.1. Rubyx s'engage à exécuter les services conformément à l'état de l'art, ainsi qu'aux délais et conditions fixés dans l'Accord, et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées.
- 19.2. Rubyx adoptera une approche active et mettra en œuvre tous les moyens et actions nécessaires pour garantir la réussite de chaque service.
- 19.3. Rubyx a un devoir d'information, de conseil et de mise en garde et, à cet effet, Rubyx s'engage notamment à :
  - contribuer à l'analyse de vos besoins, en demandant, si nécessaire, des informations et/ou des documents supplémentaires ;
  - vous informer de l'état d'avancement des services à exécuter et vous informer, sans délai et par écrit, de toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le délai et la qualité d'exécution des services ;
  - vous avertir en cas d'événement ou de difficulté dont elle a connaissance et qui est susceptible d'affecter les objectifs des services, leurs délais d'exécution et les engagements visés dans la convention.

### 20. Vos obligations

- 20.1. Outre votre obligation de paiement conformément à l'article [5](#) du présent Accord et au Bon de Commande applicable, Vous vous engagez à fournir à Rubyx, à sa demande, toutes les informations, réponses et documents jugés nécessaires, ainsi que tous les documents susceptibles de modifier le contenu des services eux-mêmes, dans un délai compatible avec l'exécution des Services.
- 20.2. De manière générale, vous vous engagez à coopérer de bonne foi et sans réserve avec Rubyx et à mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour permettre à Rubyx d'exécuter les services selon les termes de la présente convention dans les meilleures conditions possibles.



## 21. Propriété intellectuelle

- 21.1. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, sites web, fichiers de données, équipements et matériels de formation, de test et d'examen, ainsi que d'autres matériels tels que les analyses, les dessins, la documentation, les rapports et les Propositions, y compris les matériels préparatoires à cet égard, développés ou mis à la disposition de Rubyx par vos soins dans le cadre de l'Accord, restent votre propriété entière et exclusive. En conséquence, une fois les services terminés ou lorsque l'Accord est résilié pour quelque raison que ce soit, Rubyx s'engage à vous restituer automatiquement et immédiatement tous ces éléments ou, s'il est impossible de les restituer, à fournir la preuve de leur destruction.
- 21.2. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables sont détenus exclusivement par Rubyx, ses concédants ou ses fournisseurs. Vous obtiendrez un droit d'utilisation mondial et perpétuel du livrable. Ce droit d'utilisation est non exclusif et ne peut être transféré, mis en gage ou faire l'objet d'une sous-licence.
- 21.3. Ladite licence est accordée sans supplément de prix, le prix de la licence étant inclus dans le prix des services de conseil faisant l'objet de l'accord.
- 21.4. Par souci de clarté, Rubyx se réserve expressément le droit de réutiliser l'expérience et le savoir-faire acquis au cours de la production des Livrables.
- 21.5. Dans le cas où Rubyx fait intervenir des tiers dans la production des Livrables, Rubyx obtiendra de ces tiers la cession ou la licence des droits nécessaires au respect du présent article.

## 22. Dépenses

Les frais professionnels raisonnables encourus par Rubyx dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre de la Convention seront payés ou remboursés par vous sur présentation d'un état justificatif des dépenses.

Ces dépenses peuvent inclure le voyage, la nourriture, l'hébergement, les télécommunications et le matériel imprimé pour les ateliers. Rubyx fournira à l'avance une estimation de ces dépenses, pour votre approbation, qui ne sera pas refusée de manière déraisonnable.

## 23. Assurances

Rubyx veillera à souscrire toutes les assurances utiles pour se couvrir et vous couvrir suffisamment contre toutes les pertes et dommages dans lesquels Rubyx pourrait être impliquée (a/o Responsabilité civile, exploitation, assurance accidents du travail, etc.) Rubyx soumettra à votre première demande une attestation d'assurance prouvant qu'il a rempli ces obligations.



## Chapitre 3 - Rubyx D6

### 24. Objet

- 24.1. Ce chapitre s'applique à la fourniture de l'Application par Rubyx. Sauf disposition contraire dans ce chapitre, les dispositions générales du chapitre 1 s'appliquent à la fourniture de ces services.
- 24.2. L'Application désigne la plate-forme D6, qui est actuellement divisée en plusieurs produits énumérés ci-dessous. Le cas échéant, les conditions générales et l'accord de niveau de service applicables peuvent varier en fonction du produit. Lorsqu'il est fait mention de la "plateforme D6", tous les produits sont concernés.
- D6 Warehouse™ - Entrepôt de données orienté services financiers entièrement géré et les pipelines de données utilisés pour apporter des données propres et vérifiées dans l'entrepôt. Les données provenant des différents systèmes du client de Rubyx seront téléchargées, nettoyées, transformées et vérifiées pour la cohérence fonctionnelle afin d'être mises à disposition à des fins de reporting, de pilotage ou d'analyse. Ces dernières utilisations des données ne font pas partie de l'offre de D6 Warehouse™.
  - D6 Services™ - L'analyse commerciale en tant que service. Des services Web (sous la forme d'API REST) sont fournis pour aider à répondre aux questions clés de l'entreprise. Les services exposés facilitent grandement l'intégration des solutions de données Rubyx directement dans les processus d'entreprise existants.
  - D6 Board™ - Outils de productivité complets disponibles en ligne. Une Application web, comprenant une interface utilisateur graphique et des visualisations de données, qui permet au client de Rubyx de fournir à leur personnel un accès facile aux solutions de données de Rubyx afin d'augmenter la productivité et d'affiner l'analyse des risques.
  - D6 Scoring™ - Série d'algorithmes et leur ensemble de paramètres qui constituent des stratégies configurables d'évaluation du crédit visant à recommander les bons montants à déboursier aux emprunteurs pour des produits spécifiques.
  - D6 Books - Système de gestion des prêts permettant de stocker les coordonnées des clients et le KYC, d'enregistrer les positions et les transactions des prêts.
- 24.3. Rubyx peut modifier de temps à autre le contenu des API et de l'Application, sans que cela n'affecte vos droits et/ou les services prévus par la convention.

### 25. Durée et résiliation

- 25.1. Tout contrat ou Partie de contrat concernant l'Application, sauf résiliation conformément au présent article [25](#), commence à la date d'entrée en vigueur et se poursuit pendant la période spécifiée dans votre Bon de commande ("la durée initiale") et, par la suite, le présent chapitre est automatiquement renouvelé pour des périodes successives de 12 mois (chacune étant une "période de renouvellement" et, conjointement avec la durée initiale, la "durée").
- 25.2. Sous réserve des articles 12 et 15 et sauf accord écrit de Rubyx, l'Accord concernant l'Application ne peut être résilié pendant sa durée initiale.
- 25.3. Vous pouvez résilier l'Accord concernant l'Application pendant toute Période de Renouvellement moyennant un préavis de 3 mois envoyé conformément à l'Article 13. Dans ce cas, Rubyx s'engage à vous rembourser les montants que vous avez déjà payés et qui vont au-delà de votre utilisation effective de l'Application à la date de résiliation.



25.4. Les dispositions générales de l'article 6 s'appliquent à la durée et à la résiliation de tout Accord ou Partie d'Accord concernant la fourniture de services.

## **26. Licence**

- 26.1. Sous réserve des termes de cet Accord, Rubyx vous accorde par la présente et vous acceptez par la présente un droit limité, non exclusif, non transférable et non sous-licenciable d'accès et d'utilisation de l'Application pendant la durée de l'accord.
- 26.1.1. Vous vous engagez à ne permettre l'accès qu'aux Utilisateurs Autorisés et que tout accès à l'Application autre que par Rubyx sera l'effet de votre volonté ;

## **27. Vos données**

- 27.1. Les services sont fournis sur la base des données que vous avez fournies. Vous êtes seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité de vos données et Rubyx ne sera pas responsable des inexactitudes dans la production des rapports résultant d'inexactitudes ou d'erreurs contenues dans les données que vous avez fournies.
- 27.2. Les Données doivent être fournies dans le format convenu avec Rubyx et vous comprenez que cette exigence est essentielle pour la bonne fourniture des services par Rubyx.
- 27.3. Les Données que vous fournissez doivent être anonymisées par vos soins. En conséquence, Vous reconnaissez que les Données traitées par Rubyx ne sont pas qualifiées de données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données). Vous reconnaissez notamment que Rubyx n'a pas la qualité de sous-traitant au sens de ce règlement.
- 27.4. Bien que Rubyx possède tous les droits de propriété intellectuelle sur les API, l'Application et les services, vous conservez tous les droits sur vos données.
- 27.5. Rubyx peut traiter un nombre limité de données personnelles vous concernant, concernant votre organisation ou vos employés et représentants, en vue de gérer la relation client avec vous, y compris entre autres l'offre et la promotion de produits et services et la gestion de l'accès à l'Application. Ces données sont limitées au nom et aux coordonnées fournis par les personnes utilisant l'Application au sein de votre organisation, ainsi qu'aux informations nous permettant de relier les Données au Portefeuille concerné, tel que demandé par Vous. Vous garantissez que les personnes concernées sont informées du contenu de cet article avant de fournir leurs données à Rubyx. La collecte et le traitement des données sont effectués par Rubyx. L'accès ou la correction des données peut être obtenu gratuitement en contactant Rubyx.

## **28. Droits et propriété intellectuelle de Rubyx**

- 28.1. Tous les droits de propriété intellectuelle des APIs et de l'Application appartiennent à Rubyx ou à ses concédants. Vous reconnaissez et acceptez que l'Application et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont associés sont et resteront toujours la propriété de Rubyx et/ou de ses concédants. Vous reconnaissez et acceptez également que le code source et le code objet de l'Application ainsi que le format, les répertoires, les requêtes, les algorithmes, la structure et l'organisation de l'Application sont la propriété intellectuelle de Rubyx. Tous les droits sont réservés. Vous acceptez que Vous et chacun de vos Utilisateurs Autorisés



n'utiliserez pas ces droits de propriété intellectuelle de quelque manière que ce soit, à l'exception de l'utilisation de l'Application telle que permise par la présente convention.

- 28.2. Sous réserve de l'article 26 du présent chapitre, vous pouvez télécharger du matériel à partir des API ou de l'Application dans le seul but d'utiliser l'Application. Vous ne devez pas copier, modifier, créer une œuvre dérivée, faire de l'ingénierie inversée, décompiler ou tenter de toute autre manière de découvrir le code source ou de décrypter l'Application, ni utiliser l'Application pour créer un produit, un service ou un logiciel qui soit, directement ou indirectement, en concurrence avec l'Application ou qui la remplace d'une manière ou d'une autre.
- 28.3. Vous veillerez à ce que vos utilisateurs autorisés soient conscients des obligations qui vous incombent en vertu du présent Accord et vous vous assurerez que vos utilisateurs autorisés n'enfreignent aucune disposition du présent accord. La violation de l'une des présentes conditions par vos Utilisateurs Autorisés sera considérée comme une violation de votre part, et vous serez responsable de cette violation.

## 29. Garantie

- 29.1. Rubyx garantit que l'API, l'Application n'enfreint aucun droit de tiers, y compris en particulier les droits de propriété intellectuelle de tiers.
- 29.2. Pendant la durée du contrat, Rubyx garantit que l'Application fonctionnera de manière substantiellement conforme à ses spécifications écrites et à la documentation.
- 29.3. Sans préjudice de vos autres recours, en cas de violation de la garantie de Rubyx au titre de l'article 29.2, Rubyx s'engage à déployer des efforts raisonnables pour que l'Application fonctionne de manière substantiellement conforme à ses spécifications et à la Documentation.
- 29.4. Vous reconnaissez que l'Application n'a pas été développée pour répondre à vos besoins particuliers et qu'il est donc de votre responsabilité de vérifier que les installations et les fonctionnalités de l'Application et des services répondent à vos besoins.
- 29.5. Bien que Rubyx s'efforce de garantir que tout matériel disponible pour le téléchargement à partir des API ne soit pas contaminé de quelque manière que ce soit, Rubyx appliquera le maximum de protection possible et la plus haute technologie disponible pour garantir que tout matériel disponible pour le téléchargement à partir des API ne soit pas contaminé.
- 29.6. En raison de la nature des logiciels et d'Internet, Rubyx ne garantit pas que votre accès aux API, leur fonctionnement ou votre utilisation de l'Application ou des API seront ininterrompus ou exempts d'erreurs. Les niveaux de disponibilité sont définis dans le SLA, tel que modifié de temps à autre. Néanmoins, Rubyx n'est pas responsable des circonstances externes et imprévues qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement ou la gestion des services et qui sont hors du contrôle raisonnable de Rubyx, y compris les pandémies, les cas de force majeure, les pannes ou les retards de l'internet mondial, ou les changements soudains de réglementation.
- 29.7. Vous reconnaissez que le service D6 Scoring est fourni via l'algorithme développé par Rubyx, mais sur base de la stratégie de scoring définie par Vous. Vous reconnaissez et acceptez que les montants proposés suite à cette stratégie de scoring n'ont qu'une valeur indicative. Rubyx n'est pas responsable de l'adéquation ou de l'exactitude de ces montants, ni du non-remboursement par votre client des montants définis via le Scoring.



## 30. Utilisation de l'Application

- 30.1. Vos Utilisateurs Autorisés peuvent utiliser l'Application via un Appareil Autorisé pendant la Durée.
- 30.2. Vous reconnaissez et acceptez qu'il vous incombe de veiller à ce que tous les noms d'utilisateur et mots de passe nécessaires à l'utilisation de l'Application soient conservés de manière sûre et confidentielle. Rubyx ne sera pas responsable de toute perte ou dommage résultant du non-respect de cette obligation de sécurité par vous-même ou par votre Utilisateur Autorisé.
- 30.3. Vous reconnaissez et acceptez que certains logiciels tiers qui ne sont pas intégrés dans l'Application peuvent être nécessaires pour que vos utilisateurs autorisés puissent utiliser ou profiter pleinement de l'Application. Vous êtes entièrement responsable de l'obtention d'une copie légale de ces logiciels. L'utilisation de ces logiciels acquis séparément doit être conforme aux termes et conditions de l'accord de licence de l'utilisateur final fourni avec ces logiciels.
- 30.4. Vous acceptez d'être seul responsable de la conformité de vos Appareils Autorisés à toutes les spécifications techniques nécessaires à l'utilisation de l'Application et de la compatibilité de vos Appareils Autorisés avec l'Application.
- 30.5. Vous et vos Utilisateurs Autorisés ne devez pas utiliser l'Application à mauvais escient. En particulier, vous ne devez pas pirater, contourner la sécurité ou perturber de toute autre manière le fonctionnement des API ou de l'Application, ni tenter de réaliser ce qui précède. Cela inclut l'introduction de virus, de chevaux de Troie, de vers, de bombes logiques ou de tout autre matériel qui est ou pourrait être malveillant ou technologiquement nuisible aux API ou à l'Application.

## 31. Honoraires

- 31.1. Vous devez payer les frais de licence indiqués dans votre bon de commande (les "Frais") chaque année, à l'avance, le premier paiement étant dû au plus tard à la date d'entrée en vigueur.
- 31.2. Rubyx se réserve le droit d'augmenter les Frais au début de chaque période de renouvellement, moyennant un préavis écrit de 90 jours, et les frais indiqués dans votre bon de commande seront considérés comme modifiés en conséquence, à moins que vous ne choisissiez de résilier cet accord conformément à l'article 25.
- 31.3. Les Frais pour chaque période de renouvellement sont payables par vous à Rubyx chaque année, au plus tard à la date anniversaire de la date d'entrée en vigueur, à moins que cet accord ne soit résilié conformément à l'article 25.10.
- 31.4. Rubyx se réserve le droit de définir des mécanismes de paiement spécifiques dans le Bon de commande applicable.

## Chapitre 4 - Accord de Niveau de Service

### 32. Dispositions générales

#### 32.1. Introduction

Ce chapitre constitue l'Accord de Niveau de Service (SLA) entre Rubyx et Vous concernant l'utilisation de l'Application telle que définie dans l'Article 24.2. Il précise les responsabilités de





chaque Partie, définit les Niveaux de Service de chaque Partie et décrit les procédures applicables en cas de non-conformité ou de problèmes de performance.

Ce SLA sera joint en annexe à l'Accord entre Rubyx et vous. Toutes les abréviations, termes et définitions de l'article 3 des Conditions Générales s'appliquent à ce SLA.

Les détails de la mise en œuvre (comment les services et les obligations sont exécutés) ne sont pas contenus dans ce SLA.

### 32.2. Non-conformité

Si une Partie ne respecte pas les niveaux de service définis dans le présent SLA, cette Partie doit

- Analyser les causes de la défaillance ;
- Déterminer les mesures correctives nécessaires ;
- Prendre des mesures correctives ; et
- Faire part de ses conclusions à l'autre Partie.

## 33. Gestion des incidents

Rubyx vous offre un canal de support dédié qui sert de point de contact central pour l'Application.

### 33.1. Canal dédié

Le canal d'assistance peut être contacté par courrier électronique à l'adresse [support@rubyx.io](mailto:support@rubyx.io).

### 33.2. Types d'incidents

Priorité à l'incident	Définition
Priorité 1 (bloqueur) Risque élevé	Une infrastructure existante ou une fonctionnalité majeure de la plate-forme D6 a une indisponibilité complète / globale avec un impact critique sur les opérations commerciales des utilisateurs finaux ou des vôtres.
Priorité 2 (critique) Risque moyen	Le fonctionnement d'une infrastructure existante de l'Application est fortement dégradé, ou des aspects significatifs de vos opérations commerciales sont affectés par des performances altérées.
Priorité 3 (normal) Risque faible	La performance opérationnelle de l'infrastructure est altérée alors que la plupart des opérations commerciales restent fonctionnelles.

### 33.3. Processus de réponse aux incidents

Pour chaque incident, le service d'assistance Rubyx suivra la procédure suivante

1. Identification : détection et signalement de l'incident
2. Coordination : triage et engagement de la personne/équipe responsable
3. Résolution : enquête, confinement et récupération
4. Clôture : communication des résultats avec une éventuelle analyse post-mortem en vue d'une amélioration continue.

### 33.4. Accords de niveau de service en cas d'incident

Les accords de niveau de service suivants s'appliquent à l'ensemble de la plateforme D6, comme décrit dans la section Types d'incidents. Certaines exceptions s'appliquent, voir le chapitre Exceptions SLA.



	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Temps de réaction	<3h	<5h	<10h
Durée de l'intervention	Immédiatement après Temps de réaction	Immédiatement	Jour ouvrable suivant
Temps de résolution	48h	<4 jours ouvrables	<7 jours ouvrables

Incidents signalés : pour être traité, un incident doit être signalé et correctement documenté par Vous, et vous devez fournir toutes les informations pertinentes requises par le canal d'assistance. En l'absence d'un tel rapport documenté, le SLA peut ne pas s'appliquer.

Temps de réaction : temps écoulé entre le signalement d'un incident possible et la première réponse de Rubyx. Le délai de réaction commence (i) à la réception du courrier électronique pendant les jours ouvrables belges entre 9 et 17 heures, heure belge, ou (ii) à la réception du courrier électronique en dehors des jours ouvrables belges, au plus tôt à 9 heures, heure belge, le premier jour ouvrable belge suivant la réception du courrier électronique.

Temps d'intervention : temps écoulé entre le signalement d'un incident possible et la mise en œuvre des premières actions pour le gérer.

Temps de résolution : temps écoulé entre le signalement d'un incident possible et sa résolution finale, y compris tous les impacts sur les activités du client.

### 33.5. Plan d'urgence

En cas d'indisponibilité de la plateforme au-delà de 3 heures, Rubyx partagera une extraction de tous les clients scorés avec leur score et les détails de toute offre disponible.

### 33.6. Exceptions à l'accord de niveau de service

Rubyx ne peut pas garantir les délais de résolution des problèmes :

- Extraction et téléchargement de données : lorsque l'incident provient de l'extraction et du téléchargement de données par les clients sur l'Application, de manière tardive, erronée ou incomplète.
- Circonstances externes : Rubyx n'est pas responsable des circonstances externes et imprévues qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement ou la gestion des services et qui sont hors du contrôle raisonnable de Rubyx, notamment les pandémies, les cas de force majeure, les pannes ou les retards de l'internet mondial, ou les changements soudains de réglementation.

### 33.7. Gestion de la disponibilité

L'Application est conçue pour offrir une grande disponibilité.



Vous trouverez ci-dessous les accords de niveau de service (SLA) garantis.

Accord de niveau de service (SLA) pour les produits	Description	Mesure	Valeur
Disponibilité de la plate-forme	Accès aux données des tables D6™ Warehouse. Temps d'arrêt planifié exclu.	Contrôle par interrogation de D6™ Warehouse via l'interface web  Mesure 1 an et fenêtre de rapport : 1 mois	99,0%  Maximum 7,2 heures de temps d'arrêt par mois
Disponibilité des données	Accès à des données correctes, complètes et actualisées.	Contrôle par interrogation de l'entrepôt D6™ via l'interface web  Mesure 1 an et fenêtre de rapport : 1 mois	97,0%  Maximum 21,6 heures de temps d'arrêt par mois

Les temps d'arrêt (planifiés ou non) dus à des mises à jour, à des incidents ou à l'indisponibilité du service chez des tiers (par exemple, des sources de données externes) ou à des composants perdus sont hors du champ d'application de ce SLA.

### 34. Accord de niveau de service de performance (Performance SLA)

La plate-forme Rubyx est conçue pour offrir des performances élevées.

Vous trouverez ci-dessous les accords de niveau de service (SLA) garantis.

Accord de niveau de service (SLA) pour les produits	Description	Valeur
Durée moyenne des requêtes 10 K lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 5 sec Self JOIN < 10 sec.
Durée moyenne des requêtes 100 K lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 5 sec Self JOIN < 10 sec.



Durée moyenne des requêtes 1 M lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 10 sec  Self JOIN < 10 sec.
Durée moyenne des requêtes 10 M lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 10 sec  Self JOIN < 15 sec.
Durée moyenne des requêtes 100 M lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 10 sec  Self JOIN < 20 sec.
Durée moyenne des requêtes 1 B lignes	Regex : requête qui utilise une expression régulière sur un champ, groupe par et trie les résultats en fonction d'un champ.  Self JOIN : self JOIN subquery with query, both on the same tables	Regex : < 10 sec  Self JOIN < 35 sec.

## 35. Gestion des données

### 35.1. Fraîcheur des données

Rubyx garantit un rafraîchissement nocturne qui rend les données de la veille disponibles sur l'Application. Rubyx et Vous convenez d'une heure à laquelle les données doivent être mises à disposition par Vous sur l'Application. Vous êtes responsable du respect de cette heure, et Rubyx ne peut être tenu responsable de tout incident dû au non-respect de cette heure convenue.

Nonobstant ce qui précède, Rubyx garantit une durée maximale entre le chargement des données sur l'Application et leur mise à disposition dans le D6 Warehouse™ de six heures.

### 35.2. Qualité des données

A la signature de l'Accord, Rubyx vous fournira la documentation nécessaire sur le format et le contenu des données à télécharger sur la Plateforme par le Client. Rubyx peut modifier ses exigences pour s'adapter à vos besoins spécifiques ou à vos systèmes. La documentation portera sur le format, le nom des fichiers contenant les données, les dates et lieux de livraison des fichiers par vos soins, le nom, l'ordre, le format, le contenu, les exemples et la définition des champs à extraire.



Rubyx garantit que le format et le contenu des données tels que définis dans les documents ci-dessus sont reflétés dans les données réelles incluses dans le D6 Warehouse™. Rubyx n'est pas responsable des incohérences ou des erreurs résultant de données fournies par Vous qui ne sont pas conformes à la documentation mentionnée ci-dessus.

Les problèmes de qualité des données seront traités conformément à la procédure de réponse aux incidents décrite ci-dessus.

Rubyx et Vous garantiront la qualité des données telle que définie selon une liste de métriques. Pour chaque métrique, des seuils minimums de conformité doivent être respectés. Les métriques dont les valeurs ne sont pas conformes seront traitées selon le processus de réponse aux incidents ci-dessus comme des problèmes bloquants, critiques ou normaux.

Tableau	Contrôles de cohérence	Seuil de blocage	Seuil critique	Seuil normal
événement	Si Event=R, Event_Date=Payment_Due_Date. Lorsque l'événement est EP, la date de l'événement est<Date_d'échéance_du_paiement. Si événement=LP alors Event_Date>Payment_Due_Date.	<99.9%		
événement	Lorsque Event_Date=Payment_Due_Date, Amount_Due=Event_Paid_Amount+Remaining_Amount	<99.9%		
événement	Quand Event=LP alors Penalty_Due_Amount>0	<99.0%	<99.5%	<99.9%
événement	Contract_IDs in event are in loan (Loan_ID)	<99.9%		
événement	Les Customers_IDs dans l'événement sont dans le client	<99.9%		
calendrier	Contract_ID contient tous les numéros de versement, de 1 à dernier (le dernier versement est celui dont la date d'échéance du paiement est égale à la date d'échéance du prêt).	<99.9%		
calendrier	Les ID de contrat dans le tableau sont dans le prêt (Loan_ID)	<99.0%	<99.5%	<99.9%
calendrier	Les Customer_IDs de l'échéancier sont dans le client	<99.9%		
compte	Date_de_la_première_transaction>=Date_d'ouverture	<99.9%		
compte	Date_de_la_dernière_transaction<=Date_de_la_clôture	<99.9%		
compte	Les Customer_IDs du compte sont dans le client	<99.9%		
compte	When Status='Closed' then Closing_Date not null	<99.9%		
prêt	Customers_ID dans le prêt sont dans le client	<99.9%		
prêt	Repayment_Account_IDs dans le prêt sont dans le compte (Account_ID)	<99.9%		



prêt	Les identifiants de compte de remboursement du prêt sont dans account_balance (Account_ID)	<99.9%		
solde_du_compte	Les Account_IDs dans account_balance sont dans account	<99.9%		
solde_du_compte	Les Customer_IDs dans account_balance sont dans customer	<99.9%		
solde du prêt	Les Loan_IDs dans loan_balance sont dans loan	<99.9%		
solde du prêt	Les Customer_IDs dans le prêt sont dans le client	<99.9%		
solde du prêt	SOMME(solde_du_principe(t-1))+SOMME(solde_des_intérêts_en_cours(t-1)-SOMME(événement_montant_payé(t-1))=SOMME(solde_du_principe(t))+SOM(solde_des_intérêts_en_cours(t)) WHERE solde_du_principe.ID_du_principe=ID_du_contrat_de_l'événement AND event_Payment_Type IN ('Capital','Interests')	<99.0%	<99.5%	<99.9%
event/schedule/loan_balance	SUM(event.Event_Paid_Amount)+SUM(loan_balance.Principal_Due)+SUM(loan_balance.Interests_Due)=SUM(schedule.Capital_Amount_Due)+SUM(schedule.Interests_Amount_Due) WHERE event.Contract_ID=loan_balance.Loan_ID=schedule.Contract_ID AND event.Payment_Type IN ('Capital','Interest')	<99.0%	<99.5%	<99.9%
transaction/balance_du_compte	account_balance.Principal_Amount(t)=account_balance.Principal_Amount(t-1)+SUM(CASE WHEN transaction.Db_Cr(t)='Cr' THEN transaction.Amount(t) ELSE -transaction.Amount(t)) WHERE account_balance.Account_ID=transaction.Customer_Account_Number	<99.0%	<99.5%	<99.9%
résumé de l'activité du compte/transaction	SUM(account_activity_summary.TT_Number(t))=COUNT(transaction.*(t)) AND SUM(CASE WHEN account_activity_summary.TT_Db_Cr(t)='Cr' THEN account_activity_summary.TT_Volume(t) ELSE -account_activity_summary.TT_Volume(t))=SUM(CASE WHEN transaction='Cr' THEN transaction.Amount ELSE -transaction.Amount) WHERE account_activity_summary.Account_ID=transaction.Customer_Account_Number	<99.0%	<99.5%	<99.9%



résumé _activit é du c ompte/ balance _du co mpte	account_balance.Principal_Amount(t-1)+SUM(CASE when account_activity_summary.TT_Db_Cr(t)='Cr' THEN account_activity_summary.TT_Volume(t) ELSE -account_activity_summary.TT_Volume(t))=account_balan ce.Principal_Amount(t) WHERE account_balance.Account_ID=account_activity_summary= Account_ID	<99.0%	<99.5%	<99.9%
noyau de l'Applic ation du prêt	WHEN loan_Application_core.stage='Disbursed' THEN (loan_application_core.Loan_ID=loan.Loan_ID AND loan_Application.Update_Date=loan.Disbursement_Date)	<99.0%	<99.5%	<99.9%
noyau de l'Applic ation du prêt	Les Loan_IDs du loan_Application_code et du loan_Application_accessory sont dans le prêt.	<99.0%	<99.5%	<99.9%
gestion naire_d e porte feuille	Portfolio_Manager_ID in loan, loan_balance, transaction, customer, account, account_balance are in portfolio_manager	<99.9%		

La conformité à la liste des mesures de qualité des données sera examinée chaque trimestre et Rubyx sera responsable de tous les incidents découlant de son ETL et de ses pipelines de données.

### 35.3. Conservation des données

Rubyx garantit une disponibilité immédiate des données des 36 derniers mois ( $\geq 99,9\%$  de disponibilité mensuelle). Les données entre 36 et 60 mois seront archivées dans des buckets dits "froids" qui garantissent un pourcentage de disponibilité mensuelle de 99,0%.

Au-delà de 60 mois, Rubyx ne garantit pas la disponibilité des données.

## 36. Continuité des activités et reprise après sinistre

### 36.1. Sauvegarde et récupération des données

Rubyx sauvegarde les données en créant un système à plusieurs niveaux. Les données sont migrées vers un niveau d'archivage après 36 mois, lorsque la nécessité d'accéder aux données sauvegardées est moins probable.

### 36.2. Sauvegarde et récupération des bases de données

Dans notre D6 Warehouse basé sur le cloud, les données sont répliquées sur plusieurs sites afin de minimiser la probabilité de perte de données. En ce qui concerne la corruption des tables elles-mêmes, nous adoptons les pratiques suivantes :

- Si la corruption est détectée dans les 7 jours, il est toujours possible de récupérer la table avant la corruption.





- Les données sont stockées dans des tables différentes pour chaque jour. Cette méthode garantit que nous n'aurons à restaurer qu'un sous-ensemble de données dans une nouvelle table, plutôt qu'un ensemble complet de données.
- Les données originales de D6 Warehouse™ sont également stockées dans les buckets de données D6. Cela nous permet de recréer facilement une nouvelle table à partir des données originales et de recharger les données non corrompues. À partir de là, nous pouvons ajuster nos Applications pour qu'elles pointent vers la nouvelle table.

## 37. Gestion des changements et demandes de service

Rubyx étant propriétaire de l'Application, toute modification de l'Application (un "Changement") sera contrôlé par Rubyx. Si pour quelque raison que ce soit, un changement de plateforme est nécessaire, vous pouvez en faire la demande au support Rubyx : [support@rubyx.io](mailto:support@rubyx.io). Ce changement sera intégré dans le processus produit de Rubyx où les décisions, les calendriers et les versions sont discutés. Vous serez averti lorsque le changement sera (ou ne sera pas) implémenté.

Outre les modifications, vous pouvez également déposer une "Demande de Service". Cette demande doit également être adressée au support Ruby. Ce dernier examinera la demande, s'alignera (si nécessaire) avec les Parties concernées et vous informera de la faisabilité, du timing et du coût de la demande. Une fois approuvée par vous, Rubyx exécutera la Demande de Service. Si un coût est impliqué, il sera facturé lors de la prochaine facturation.

## 38. Gestion des versions

### 38.1. Planification de la mise en circulation

Rubyx utilise les principes Agile dans son processus de développement et de publication (définition de l'histoire, backlog, planification du sprint, publication). Toutes les versions sont testées dans notre environnement de test et d'acceptation. Vous recevrez les release notes par email 5 jours avant la sortie de la version. Ces notes de version décriront les User Stories mises en œuvre dans la version en question.

### 38.2. Temps d'arrêt planifié

Les temps d'arrêt planifiés seront programmés à des dates fixes avec un préavis de 10 jours et un plan d'urgence sera mis en place pour garantir une continuité minimale du service.

Rubyx ne vous demandera pas d'autorisation explicite lors de la sortie d'une nouvelle version de sa plateforme, à condition que cette nouvelle version n'affecte pas vos droits en vertu de la présente convention.

Les temps d'arrêt planifiés comprennent les types suivants :

- les déploiement programmées ;
- Le déploiement d'urgence (par exemple, les correctifs) ;
- les demandes de service qui impliquent un temps d'arrêt

## 39. Protection des données

Les données sont automatiquement cryptées lorsqu'elles sont en transit et au repos, et seuls les rôles et services autorisés ayant un accès vérifié aux clés de cryptage peuvent y accéder.



Au sein de l'Application, les données sont également répliquées et cryptées automatiquement à des fins de sauvegarde et de reprise après sinistre. Lorsque les données sont prêtes à être supprimées, une procédure spécifique, conforme aux politiques propres au service, doit être suivie pour supprimer les données de manière permanente.

#### **40. Entrepôt de données et sécurité**

Rubyx fait appel à un prestataire de services tiers choisi à sa discrétion pour héberger l'Application et les données téléchargées sur la Plateforme par le Client.

Rubyx s'appuie actuellement sur les services de Google Cloud et offre au moins les mêmes garanties que celles décrites dans les conditions de service de Google Cloud disponibles sur <https://cloud.google.com/terms>.

Les mesures techniques et organisationnelles de Google Cloud visant à protéger les données hébergées contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé, de manière accidentelle ou illégale, sont par conséquent applicables à l'Application et aux données téléchargées sur la Plateforme par le Client. La version actuelle de ces Conditions de traitement des données et de sécurité est disponible sur <https://cloud.google.com/terms/data-processing-terms> et la description détaillée des mesures de sécurité est disponible sur <https://cloud.google.com/terms/data-processing-terms#appendix-2:-security-measures>.

En outre, Rubyx met en œuvre et maintient ses propres mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données contre les événements susmentionnés. Rubyx s'assure notamment (i) que tout employé ou contractant est lié par un engagement de confidentialité, (ii) que les données ne sont mises à la disposition des employés ou des contractants que sur la base du besoin de savoir et (iii) que les employés et les contractants utilisent des environnements de travail distincts afin d'éviter tout accès accidentel aux données.

